



POUR INFORMATION

SIXIÈME POINT À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la réunion du Bureau du Conseil

1. *La Présidente, Mme Patricia O'Donovan*, ouvre la session et rappelle qu'en vertu de l'article III, paragraphe 5 du Statut du Centre, « le Bureau du Conseil, composé du Président, des vice-présidents, ainsi que du représentant du gouvernement italien, du représentant du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur du Centre, a pouvoir de prendre des décisions au nom du Conseil chaque fois que le Bureau estime qu'il est dans l'intérêt d'une bonne gestion du Centre que la question dont il est saisi entre deux sessions du Conseil soit réglée sans attendre la prochaine session du Conseil et qu'elle n'est pas suffisamment importante pour justifier la convocation d'une session extraordinaire du Conseil. Toute mesure adoptée en vertu de cette délégation faisant l'objet d'un rapport présenté au Conseil lors de la session suivante. »
2. Elle rappelle également que la réunion a été organisée à la suite de commentaires exprimés lors de la session du Conseil de novembre 2007, selon lesquels l'intervalle d'un an séparant deux sessions du Conseil constituait une période trop longue et que tous les groupes se réjouiraient d'un débat intermédiaire.
3. L'ordre du jour de la réunion est approuvé.

Premier point à l'ordre du jour: Présentation des nouveaux format et ordre des documents du Conseil du Centre

4. *La Présidente* signale que le document est soumis pour information. Elle ajoute que plusieurs participants à la session du Conseil de novembre 2007 ont demandé que la présentation des documents soumis au Conseil soit modifiée. Une préoccupation particulière concernait le nombre trop élevé de documents, le volume d'informations à traiter et le manque de temps. Le document à l'examen est une proposition du Directeur qui décrit la manière dont les documents de la session du Conseil de novembre 2008 pourraient être préparés et se présenter. La présidente insiste sur le fait que les vues et opinions des membres du Bureau sont particulièrement importants à ce stade de la discussion. Le Conseil aura évidemment lui aussi l'occasion de s'exprimer sur la nouvelle organisation des documents qui lui sont soumis.

-
5. *Le Directeur du Centre, M. François Eyraud*, présente le document plus en détail. Il rappelle que l'idée est d'essayer de regrouper les différents documents en des ensembles bien déterminés afin de consacrer le temps nécessaire à chacun des documents qui les composent. Aucun document n'est supprimé; la seule modification consiste éventuellement en une simplification. Il explique la vue d'ensemble du projet. Le premier point regrouperait le rapport du Directeur et divers documents qui étaient éparpillés. Le Centre envisage de simplifier le rapport du Directeur: la liste des cours serait mise sur l'Internet ou figurerait dans une annexe. Le rapport regrouperait la section sur l'administration et les actions de suivi des recommandations des auditeurs externes car celles-ci sont prises dans le cadre de la gestion quotidienne du Centre. En outre, le rapport regroupera les documents d'une page qui couvraient souvent des points à l'ordre du jour très spécifiques (par exemple, l'introduction de l'euro, les suivis et les petits sujets bien précis). Le deuxième groupe concerne les documents financiers. Le rapport des auditeurs externes devrait à l'avenir se limiter à l'audit financier. Le Directeur confirme aussi que les nouveaux auditeurs seront présents au Conseil du Centre de novembre 2008, où ils exposeront leur méthode de travail. Le troisième groupe de documents concerne les questions de personnel. Le but consiste à regrouper les quatre documents existants, d'autant plus que certains ne sont soumis que pour information car ce sont les comptes rendus de décisions prises au niveau du Système des Nations Unies. Le quatrième point concerne les documents des deux comités de formation, qui ne changeront pas. Le dernier point concerne les documents ad hoc élaborés ou présentés à la demande du Conseil ou selon les évolutions politiques; ce sont par exemple les questions sur le fonds d'investissement, sur le plan de développement, les questions du Groupe de travail, etc. Le Directeur évoque le souci du Centre de rationaliser la discussion et de faire en sorte d'avoir assez de temps à consacrer à chaque point. Il demande donc les commentaires et suggestions des membres du Bureau du Conseil.
6. *M. Blondel, représentant du groupe travailleur*, remercie Mme O'Donovan pour avoir bien voulu encore une fois représenter le Directeur général à une réunion du Centre de formation. Il félicite le Centre pour le désir de rationalisation et d'analyse. Il sera important de bien gérer les points pour discussion afin de donner suffisamment de temps aux membres du Conseil pour échanger leurs points de vues. Les séances précédentes du Conseil ont montré les limites de l'exercice quand les documents sont traités trop rapidement. Le groupe travailleur voudrait avoir le temps d'étudier les documents. Aussi, il faudrait que ceux-ci soient envoyés suffisamment à l'avance. Il note que le regroupement des documents est acceptable mais émet quelques réserves: la simplification ne doit pas se faire au détriment de la transparence et de la qualité. Les documents doivent être détaillés; les tableaux contenus dans le rapport du Directeur doivent faire partie dudit rapport car ils fournissent des données importantes sur la participation des régions et les sources de financement. Abordant le deuxième point, qui concerne les documents financiers, il suggère que les informations sur le suivi des recommandations du commissaire aux comptes et les questions relatives aux finances soient insérées dans ces documents plutôt que dans le rapport du Directeur.
7. *M. Renique, représentant du groupe employeur*, déclare que son groupe soutient la proposition parce que les clauses constituent une bonne manière de travailler. Certains tableaux et chiffres essentiels doivent toutefois figurer dans le document, comme par exemple ceux relatifs au budget. Les tableaux détaillés sur la participation aux différents cours pourraient quant à eux être mis sur l'Internet. Il donne un autre exemple de rationalisation: le suivi du plan de développement est mentionné comme un sujet à part mais, dans la mesure où il s'agit du suivi de la mise en œuvre, il peut être intégré dans le rapport du Directeur. C'est seulement s'il s'agit d'un nouveau plan que cela doit constituer un document différent.

-
8. *La représentante du gouvernement italien* appuie la simplification et la réduction du nombre de documents et estime que les tableaux doivent être conservés dans le rapport du Directeur.
 9. *Mme Xiaoping, représentant du groupe gouvernemental*, soutient la proposition et partage la préoccupation du groupe employeur: certains éléments essentiels doivent être imprimés sur papier.
 10. *Le Directeur du Centre* répond que le Centre fera le maximum pour que les documents du Conseil soient envoyés aux membres en septembre; tel est en tout cas l'objectif. Il confirme que les tableaux de substance figureront toujours dans le rapport du Directeur et seront même renforcés. Seule la liste des cours constituera une annexe disponible sur demande. Cette même liste serait aussi supprimée des rapports financiers. Le suivi du plan de développement fera aussi partie du rapport du Directeur, l'idée étant de ne plus avoir de petits documents mais de les intégrer dans le rapport du Directeur ou dans les documents financiers.

Deuxième point à l'ordre du jour: Proposition de changement des dates du Conseil du Centre et institutionnalisation de la réunion annuelle du Bureau du Conseil

11. *La Présidente* signale que le document est soumis pour discussion et que, sur la base des résultats, une décision pourrait être prise lors de la session du Conseil de novembre 2008. En fait, la question de la modification du calendrier des sessions du Conseil a déjà été soulevée à plusieurs reprises.
12. *Le Directeur du Centre* explique la raison d'être du document. Il s'agit en effet de répondre à des demandes du Conseil, notamment celle du représentant de l'Espagne. Il est vrai par exemple qu'en novembre 2007 le Conseil du Centre a discuté des questions de 2007 ou 2006 - c'est-à-dire un an et demi après - et qu'il travaille donc sur des données « anciennes ». De ce point de vue, mars serait une meilleure période. Cependant, le Conseil doit voter le budget et, s'il se tenait en mars, il serait prématuré de voter le budget de l'année suivante. Une analyse a été faite et il semblerait que la solution consisterait à tenir le Conseil en novembre et une réunion du Bureau du Conseil en mars, qui servirait de session intermédiaire du Conseil. Le Directeur du Centre compte reprendre cette discussion au Conseil de novembre 2008.
13. *M. Blondel, représentant du groupe travailleur*, affirme que son groupe est sensible à l'intervention du représentant espagnol et des autres membres du Conseil qui ont fait cette proposition, mais qu'il en pèse les avantages et les inconvénients. Le groupe travailleur ne pense pas qu'il serait souhaitable d'accepter cette proposition. Il ne souhaite pas créer un Conseil à deux vitesses, ni accepter l'idée d'un « comité directeur » car cela voudrait dire qu'en novembre il ne serait plus possible de commenter les activités et d'en débattre. S'il est important d'essayer de faire équipe, tout le monde doit avoir le même degré d'information. Le groupe travailleur pourrait accepter une réunion du Bureau du Conseil en mars, mais uniquement si des points urgents étaient à discuter, et sans institutionnaliser une telle réunion.
14. *M. Renique, représentant du groupe employeur*, considère la proposition comme une bonne possibilité de dialogue et de discussion, et rappelle que des pays tels que l'Argentine et le groupe employeur soutiennent cette idée. Il suggère que le Bureau du Conseil se

réunisse en mars pour discuter de la mise en œuvre de ce qui aura été décidé en novembre. Il demande que cette discussion soit reprise lors du prochain Conseil.

15. *La représentante du gouvernement italien* fait part de sa flexibilité quant à cette proposition car elle ne voit pas le risque d'un Conseil à deux vitesses. Par contre, les raisons pour que le Bureau se tienne en mars sont assez claires: mieux préparer les travaux de novembre et alléger un peu l'ordre du jour du Conseil. Elle exprime une préférence pour cette proposition, qui lui semble raisonnable et fonctionnelle.
16. *Mme Xiaoping, représentante du groupe gouvernemental*, fait remarquer que les mandats du Bureau du Conseil et du Conseil du Centre seraient identiques.
17. *M. Blondel, représentant du groupe travailleur*, souhaite que le plus grand nombre de gouvernements s'intéresse au Centre, et non seulement un groupe limité. Il ne faut donc pas créer un circuit restreint. Il est vrai qu'une seule réunion du Conseil du Centre par an est insuffisante mais cela est aussi lié à des raisons financières qui pourraient être discutées lors de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Il se pourrait que des fonds soient dégagés, qui permettraient la tenue d'une seconde réunion du Conseil, mais cela impliquerait un effort de la part du BIT.
18. *Le Directeur du Centre* soutient l'idée qu'il est important d'intéresser tous les gouvernements aux discussions du Conseil du Centre. Néanmoins, la réunion ponctuelle du Bureau du Conseil permettrait d'aborder des questions urgentes comme l'utilisation du surplus. Le Centre accomplirait évidemment un travail d'information en envoyant à tous les membres du Conseil les documents de la réunion du Bureau. Quoi qu'il en soit, la discussion sera reprise lors du prochain Conseil du Centre en novembre.

Troisième point à l'ordre du jour: Proposition concernant les aspects de personnel de la question des postes sur projet et des postes réguliers

19. *La Présidente* signale que le document est soumis pour information. Elle rappelle que les membres du Conseil ont régulièrement émis des commentaires sur les contrats du personnel du Centre. C'est pourquoi le Directeur a pris l'initiative d'analyser la situation afin d'identifier les solutions envisageables dans l'intérêt du Centre et de son personnel. Le document présente la première réflexion sur ce sujet.
20. *Le Directeur du Centre* présente le document et rappelle que cette question a été soulevée par le Conseil. La différenciation des contrats de travail constitue un motif d'inquiétude pour la direction du Centre et pour le personnel. C'est la raison pour laquelle le Centre s'est engagé dans une réflexion sur ce sujet. Le Directeur rappelle que des efforts importants ont déjà été déployés dans le passé pour lutter contre la précarité des contrats de travail, notamment par la réduction des contrats à court terme au profit des contrats annuels à durée déterminée (sur projet). Le Centre souhaite aller plus loin dans ce domaine dans un souci d'homogénéisation des conditions d'emploi des membres du personnel accomplissant un travail similaire. Il ne faut pas pour autant sous-estimer la difficulté de la tâche. Parmi les contraintes, le Directeur cite l'incertitude des ressources financières du Centre et la nécessité de rester en harmonie avec le système des Nations Unies, et tout particulièrement celui du BIT, avec lequel la mobilité doit être renforcée. Le Directeur indique que le Centre est en train d'évaluer les risques pour établir, en y associant les Services des ressources humaines et juridiques de Genève, un cadre général qui permettra de mener les négociations avec le Syndicat du personnel du Centre.

-
21. *M. Blondel, représentant du groupe travailleur*, insiste sur le fait que le BIT ne doit pas nécessairement s'adapter à ce qui se fait dans le système des Nations Unies mais, au contraire, montrer l'exemple en offrant des conditions de travail décentes à ses employés. Il souhaite qu'il y ait de la fluidité entre les travailleurs du Centre de Turin et ceux du BIT, et rappelle que cela passe par les contrats de travail. Le budget du BIT à croissance zéro est dangereux car il précarise les travailleurs et risque d'avoir des répercussions négatives sur la qualité des services fournis. Il faut revenir à un budget en expansion qui permettrait notamment une augmentation de la contribution régulière de l'OIT au Centre et entraînerait donc moins de précarité. Les contrats pourraient également être stabilisés grâce aux contributions fixes des États Membres. L'augmentation de l'enveloppe de la coopération technique allouée au Centre de Turin devrait également permettre de garantir une gestion plus stable des ressources humaines. Ces deux derniers aspects, mentionnés dans les conclusions du Groupe de travail, ne figurent pas dans le document. M. Blondel note également que le document ne donne pas d'informations précises sur le nombre de personnes concernées par une telle révision. De ce point de vue, il faudrait aussi que le Centre travaille en consultation avec le Syndicat du personnel pour finaliser un plan de relève du personnel partant à la retraite. Les nouveaux arrangements contractuels requièrent eux aussi la consultation du Syndicat du personnel.
 22. *M. Renique, représentant du groupe employeur*, comprend le problème et reconnaît qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre flexibilité et sécurité. Le Centre peut être considéré comme un cas particulier au sein du système des Nations Unies. Sa stabilité financière doit être renforcée, et ce point fait d'ailleurs l'objet d'une discussion ultérieure. Le Centre doit se pencher sur son financement garanti, en tenant compte également des projets. Si les revenus générés par un programme sont stables ou en hausse, ils doivent être utilisés pour financer un contrat sur projet. La sécurité de l'emploi est essentielle si l'on veut attirer du personnel.
 23. *La représentante du gouvernement italien* note que ce document est une indication des lignes directrices que le Centre est en train d'explorer. Le Centre est confronté lui aussi à la réalité de la flexicurité. Elle se dit satisfaite du train de mesures proposé et demande la poursuite de l'analyse en coordination avec le BIT.
 24. *Mme Xiaoping, représentante du groupe gouvernemental*, propose que les études de ce genre soient soumises au Conseil afin d'explorer les différentes pistes possibles.
 25. *Le Directeur du Centre* remercie les trois groupes de leur soutien. Il précise que les programmes du Centre ne rapportent pas tous le même niveau de contribution aux coûts fixes. Il faut donc passer à une logique de « mutualisation » du risque entre les programmes afin de stabiliser les contrats du personnel du Centre. Il demande à M. Villemonteix, chef du Service des ressources humaines, de bien vouloir exposer quelques chiffres.
 26. *M. Villemonteix* explique que le Centre compte 210 fonctionnaires, dont 15 ont un contrat à court terme et entre 40 et 50 un contrat sur projet. En 2009, 13 personnes devraient quitter l'Organisation. Le Centre est en train de travailler à une politique de relève du personnel qui améliorerait la situation et serait en phase avec les lignes directrices de la Commission de la fonction publique internationale. Évidemment, la nature extra-budgétaire du financement du Centre pose problème. Il y a en effet une perception et une impression de précarisation. Cette discussion est donc lancée et elle sera reprise en novembre prochain.

Quatrième point à l'ordre du jour: Suivi de la mise en œuvre du Programme d'investissement 2007-2011

27. *La Présidente* signale que le document est soumis pour information. Elle rappelle que lors de sa session de novembre 2006, le Conseil a autorisé le transfert d'un montant de 2 310 000 dollars (environ 1 500 000 euros au taux de change actuel) du Fonds de réserve générale afin de financer un programme d'investissement en faveur du programme de développement 2007-2011 du Centre. Le présent document fait le point sur les projets contenus dans ce programme.
28. *Le Directeur du Centre* explique que ce document est un compte rendu visant à informer le Conseil des actions que le Centre veut mener pour donner une suite immédiate aux recommandations du Conseil postérieures au rapport d'audit du précédent plan d'investissement. Deux caractéristiques de la mise en œuvre du présent plan d'investissement méritent d'être soulignées. La première est que les thèmes sont, autant que possible, traités de manière pluridisciplinaire: la discrimination est prise en charge par l'unité de coordination des questions de genre et par le Programme des normes et des principes et droits fondamentaux au travail; la migration par le Programme de l'emploi et du développement des compétences et par celui de la protection sociale. La seconde caractéristique est que la mise en œuvre de certains thèmes a nécessité le recrutement de spécialistes. Le Centre espère que le nombre et la qualité des activités qui en résulteront permettront une prolongation des contrats de ces personnes au-delà du plan d'investissement. Il note aussi que les projets concernant le nouveau site Internet et le système Oracle sont déjà en cours de réalisation.
29. *M. Blondel, représentant du groupe travailleur*, annonce que son groupe n'a pas de commentaires particuliers. Il souhaite toutefois une augmentation de la représentation des partenaires sociaux dans les activités du Centre et se demande si, pour le thème de la RSE, les fonds affectés ne dépassent pas les besoins réels. En revendiquant l'intégration avec le BIT, il faut que le Centre se conforme aux lignes directrices de la sous-commission sur les entreprises multinationales. De même, signer un code de conduite n'exonère pas de ratifier les conventions de l'OIT.
30. *M. Renique, représentant du groupe employeur*, cite l'exemple de la contribution directe du gouvernement flamand au financement du Centre. Il souligne le rôle joué par les employeurs en matière de RSE et rejoint le représentant travailleur sur le fait que les codes de conduite n'exonèrent pas de la ratification des conventions.
31. *La représentante du gouvernement italien* se félicite de la réalisation de certaines suggestions formulées lors du dernier Conseil du Centre et du suivi des recommandations du gouvernement italien, par exemple sur le thème de la migration.

Cinquième point à l'ordre du jour: Proposition initiale d'affectation du surplus de 2007

32. *La Présidente* signale que le document est soumis pour décision. À la suite de la modification de l'article 7 du Règlement financier du Centre, décidée lors de la 68^e session du Conseil en 2006 (document CC68/2/Add.2), il est désormais possible pour le Centre d'affecter le surplus dans des délais plus brefs. Le document à l'examen formule quelques propositions sur l'utilisation du surplus de 2007.

-
- 33.** *Le Directeur du Centre* informe que les résultats de l'année 2007 indiquent un surplus se situant entre 800 000 et 1,2 ou 1,3 millions d'euros. Il lui paraît important de soumettre d'ores et déjà à l'approbation du Bureau du Conseil l'investissement que le Centre souhaite faire, pour ne pas devoir attendre la réunion du Conseil. L'investissement souhaité porte essentiellement sur le renforcement des capacités du Centre en matière d'ingénierie de la formation. C'est une priorité dans le développement du Centre. L'investissement proposé concerne aussi bien les ressources humaines que la logistique de la formation. Sur le premier point, la proposition est de recruter pour deux ans un spécialiste des technologies de la formation afin d'augmenter les capacités du Service des technologies de l'apprentissage et de la communication à renforcer la qualité des produits de formation des unités techniques. Il est aussi proposé de recruter pour une année une personne qui dynamisera les capacités du Centre dans la mise en œuvre d'un programme permanent de formation pour le personnel du BIT. Pour ce qui est du second point, le Centre doit améliorer et rénover ses salles de classe s'il veut se profiler comme un pôle d'excellence. La Ville de Turin, la Région Piémont et les fondations locales privées ont beaucoup fait dans ce domaine mais des investissements supplémentaires sont nécessaires.
- 34.** *M. Blondel, représentant du groupe travailleur*, constate que des travaux urgents sur le campus sont justifiés et nécessaires. Il note une contradiction dans le sens où le recrutement sur projet de deux nouvelles personnes se heurte à ce qui a été dit précédemment au point 3 de l'ordre du jour et se demande comment on trouvera les fonds pour pérenniser ces deux nouveaux postes. Il remercie le gouvernement italien de son appui constant au Centre mais demande des explications sur la construction d'une nouvelle salle de conférence pour 300 personnes.
- 35.** *M. Renique, représentant du groupe employeur*, demande lui aussi une explication.
- 36.** *La représentante du gouvernement italien* remercie de la remarque faite sur le financement du Centre par son gouvernement et rappelle que le gouvernement italien espère ne pas être le seul à croire en l'action du Centre. L'OIT doit apporter un plus grand soutien au Centre, que ce soit en augmentant son financement direct ou en l'intégrant dans ses actions de coopération technique. Elle estime que le recrutement des deux personnes est un effort qui va dans cette direction.
- 37.** *Le Directeur du Centre* répond à la question du financement à long terme des deux nouveaux postes. Ce sont des positions dont il espère qu'elles généreront une croissance des activités du Centre, qui devrait devenir un véritable pôle d'excellence reconnu dans le monde académique et du travail. Concernant le poste au sein du Service des technologies de l'apprentissage et de la communication, les départs naturels permettront, si besoin est, de pérenniser le contrat. S'agissant de la salle de conférence, il rappelle qu'elle est financée par des ressources mises à disposition par la Région Piémont et une fondation privée et non par le surplus, et que ce centre de conférence pourra être utile au Centre dans l'optique de l'organisation de réunions de haut niveau.
- 38.** *Le Directeur adjoint du Centre, M. Arrigotti*, prend la parole à l'invitation du Directeur et explique que le campus se compose de 19 pavillons répartis sur une superficie de 42 000 mètres carrés. La plupart ont été construits en 1961 et deux autres ont été ajoutés en 1981. Leur état varie d'un cas à l'autre. Quatre pavillons ont été rénovés à l'occasion des Jeux olympiques. Le Centre dispose maintenant de 300 chambres et peut héberger plus de 400 personnes. Le taux d'occupation des chambres est en hausse, mais les grandes activités telles que le Boulder requièrent de l'espace, que le centre de conférence offrira. En outre, afin de répondre à la question posée par le groupe employeur, M. Arrigotti explique que le centre de conférence sera modulable et pourra être utilisé pour des cours réguliers.

-
39. *La Présidente* demande et obtient l'approbation de la proposition d'affecter 300 000 euros aux infrastructures de formation et 445 000 euros aux travaux sur le campus.

Sixième point à l'ordre du jour: Suivi de la mise en œuvre du document du Groupe de travail sur le financement du Centre et la coopération entre Genève et Turin sur les programmes de coopération technique

40. *La Présidente* signale que le document est soumis pour information. La Commission PFA du Conseil d'administration a adopté la stratégie de financement du Centre de Turin en novembre 2007. Le document donne un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie et insiste sur les domaines dans lesquels une action est en cours, en particulier la collaboration entre Turin et Genève en matière de coopération technique.
41. *Le Directeur du Centre* souligne que le document fait le point sur les questions de collaboration entre le siège, le terrain et Turin et sur la collaboration en matière de coopération technique et de répartition des ressources. Il souligne quelques initiatives prises pour améliorer la synergie entre Turin et les autres structures du BIT. Le Centre de Turin a ainsi décidé de présenter ses activités selon le modèle du BIT des quatre objectifs stratégiques. Il coopère avec PROGRAM pour que ses activités soient dans le système IRIS. Avec le terrain, un investissement important est réalisé pour l'instant par le biais de missions. De nombreuses réunions ont eu lieu avec CODEV et PARDEV pour que la collaboration devienne opérationnelle, surtout en ce qui concerne les projets de coopération technique. Turin doit naturellement être présent dans les négociations avec les donateurs dès le début. Les échanges de personnel doivent également être encouragés, mais il est décevant de noter que pour les concours de l'OIT, le personnel de Turin est considéré comme externe à l'organisation. Il faut cependant noter une bonne coopération entre les départements des ressources humaines de Turin et de Genève. Six collègues sont actuellement en mobilité entre les deux institutions.
42. *M. Blondel, représentant du groupe travailleur*, se félicite de la volonté du Centre d'assurer un suivi rapide des propositions du Groupe de travail. Il aurait souhaité pouvoir consacrer davantage de temps à la discussion de ce point à l'ordre du jour et que PARDEV soit représenté. Il note avec satisfaction l'action du Centre pour s'aligner sur les objectifs stratégiques du BIT. Il rappelle qu'une programmation conjointe devrait aussi supposer un financement durable et stable de la part du BIT, ce qui passe par l'augmentation du budget régulier de l'OIT versé au Centre. Il faut donc que la Commission du programme, du budget et de l'administration continue à être saisie de cette question tous les ans. Le groupe soutient les lignes d'action du paragraphe 8. Il serait intéressant de savoir quel est l'objectif que se fixent PARDEV et le Centre en termes d'augmentation de la part de la coopération technique allouée au Centre. Il se demande si des bailleurs de fonds ont déjà promis une contribution directe aux programmes du Centre. Il souhaite que PARDEV invite le Centre aux réunions avec les bailleurs de fonds. En ce qui concerne les échanges de personnel, il juge que l'intégration n'est pas encore réalisée. Il demande à ce qu'ACTRAV et ACTEMP soient associés à la formation du personnel du BIT sur le tripartisme.
43. *M. Renique, représentant du groupe employeur*, espère que certains pays se sont manifestés concernant le financement direct. Il déclare que le Centre de Turin doit être en première ligne de l'offre de cours sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux. En ce qui concerne la coopération technique, il se demande ce que sera la future procédure de mise au point de ces programmes, notamment dans l'optique du changement de la structure de terrain et de la réforme « Une Organisation ». Il note que le Directeur

approchera les missions des membres du Groupe de travail, mais les documents de travail doivent être envoyés à tous les gouvernements, et non uniquement aux membres du GT. Le Directeur général doit également prendre des initiatives envers les pays. Le suivi concret sera discuté au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration.

44. *La représentante du gouvernement italien* trouve le document positif car il donne l'impression qu'une nouvelle collaboration s'est mise en place, même si certains éléments laissent encore penser à une distance entre les deux organisations. Le BIT ne connaît pas bien le Centre mais les accords avec PARDEV montrent la voie à suivre. Il n'est pas admissible que le personnel du Centre soit considéré externe par le BIT.
45. *Le Directeur du Centre* explique que PARDEV n'est pas membre du Bureau du Conseil, ce qui explique son absence, mais cela pourrait être revu à l'avenir. Il est vrai que le Centre fait beaucoup d'efforts pour aller vers Genève, mais les départements techniques du siège tiennent également des formations à Turin (IPEC, STEP, Safework), et il existe donc bel et bien un échange. De plus, presque tous les programmes du Centre ont des relations de travail avec le département correspondant du siège. L'idéal consisterait à fixer un objectif chiffré pour la part des fonds de la coopération technique du BIT alloués à Turin. Cela semble toutefois compliqué. Cette question relève de la Commission de la coopération technique. Le Directeur souligne par ailleurs les difficultés croissantes que va poser au Centre la décentralisation de la coopération technique. Le Centre ne dispose pas de structures de terrain et il va falloir que les bureaux locaux du BIT intègrent Turin dans leurs priorités. Pour l'heure, le Centre cherche à créer des points focaux dans ces bureaux locaux.
46. *M. Graziosi, Directeur des programmes de formation du Centre*, souligne l'importance de la réunion des bailleurs de fonds qui se tiendra dans peu de jours pour détailler la stratégie du Centre dans ce domaine. Les actions entreprises envers le Danemark n'ont pas été suivies de succès, mais le Centre a déjà obtenu de bons résultats avec les Pays-Bas et a de bonnes attentes envers la Suède, l'Allemagne, l'Irlande et le Portugal. L'Espagne et la Suisse ont elles aussi été approchées.
47. *La Présidente* remercie le Directeur des programmes de formation pour cette explication et se réjouit de la bonne direction empruntée par le Centre, même s'il reste du travail à accomplir. Le BIT reconnaît la valeur ajoutée du Centre. Elle signale que l'absence du Directeur général ne doit pas être vue comme un manque d'engagement de sa part. Elle rappelle que le rapport du Bureau du Conseil reprendra les commentaires et suggestions formulés et sera soumis au Conseil du Centre lors de sa session de novembre.

Genève, le 7 mars 2008.